

Arrêté portant composition du comité social d'administration spécial départemental (CSA-SD) de Saône-et-Loire

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire,

Vu les articles L.251-1 à L.254-6 du code de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu les résultats des élections professionnelles au comité social départemental du 8 décembre 2022 ;

Vu les propositions de mesdames et messieurs les secrétaires généraux des syndicats FSU, UNSA éducation, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT et CGT Educ'action ;

ARRÊTE MODIFICATIF :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental de Saône-et-Loire comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants **(les modifications des identités des membres sont affichées en caractère gras)** :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires [4 sièges]

Monsieur Marc BRUNEAU	Professeur des écoles, Ecole Pauline Kergomard, Chalon-sur-Saône
Monsieur Mathias CAZIER	Professeur des écoles, Ecole Louis Lechère, Chalon-sur-Saône
Monsieur Samuel MORNET	Professeur, Collège En Bagatelle, Tournus
Monsieur Jean-François POUJEADE	Professeur, Collège Saint-Exupéry, Mâcon

b) Représentants suppléants [4 sièges]

Monsieur Philippe BERNARD	Professeur, Collège Pierre Vaux, Pierre de Bresse
Madame Aude BONNOTTE	Professeure des écoles, Ecole Laennec, Chalon-sur-Saône
Madame Eponine MILER	Professeure des écoles, Ecole Grand Champ, Péronne
Monsieur Romain MORLAT	Professeur, Collège Saint-Exupéry, Mâcon

2. Au titre de l'UNSA Education

a) Représentants titulaires [2 sièges]

Madame Sonia BOSSU	Professeure des écoles, Ecole Saint-Exupéry, Chalon-sur-Saône
Monsieur Vincent PERROT	Professeur, Collège Les Epontots, Montcenis

b) Représentants suppléants [2 sièges]

Madame Nadège BUGUET	Professeure, Collège Les Bruyères, La Clayette
Madame Maud PETIT	Professeure des écoles, Ecole Lucie Aubrac, Marcigny

3. Au titre de la FO-FNECFP

a) Représentants titulaires [2 sièges]

Madame Nathalie BOURCERET	Professeure des écoles, Ecole Saint-Exupéry, Chalon-sur-Saône
Madame Virginie MAZILLE	Professeure des écoles Ecole Clairs Logis, Chalon-sur-Saône

b) Représentants suppléants [2 sièges]

Monsieur Florian DOMERGUE	Professeur, Collège Nicolas Copernic, Saint-Vallier
Monsieur Gabriel SOREL	Professeur, Collège Camille Chevalier, Chalon-sur-Saône

4. Au titre du Sgen-CFDT

a) Représentant titulaire [1 siège]

Monsieur Patrick CHAILLET

**Professeur,
Lycée Henri Parriat, Montceau-les-Mines**

b) Représentant suppléant [1 siège]

Madame Anne BRUGNIAUX

**CPE,
Collège Louis Pergaud, Couches**

5. Au titre de la CGT Educ'action

a) Représentant titulaire [1 siège]

Monsieur Cyrille BERNIZET

**Professeur,
Collège Henri Vincenot, Louhans**

b) Représentant suppléant [1 siège]

Madame Alexandra CLABAUT

**Professeure des écoles,
Ecole Pauline Kergomard, Chalon-sur-Saône**

Article 3

Le secrétaire général de la direction départementale de l'éducation nationale de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait le 12 octobre 2023

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de Saône-et-Loire



Liliane Ménissier